

Autorité
de la concurrence

**Décision n° 26-DCC-16 du 20 janvier 2026
relative à la prise de contrôle conjoint
de la société EMC National Life Company par les sociétés
Oaktree Capital Management et Lane42 Investment Partners**

L’Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 24 décembre 2025, relatif à la prise de contrôle conjoint de la société EMC National Life Company, par les sociétés Oaktree Capital Management et Lane42 Investment Partners, par l’intermédiaire de la société Hawk Acquisition, formalisée par un contrat d’achat d’action du [confidentiel] ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L’opération notifiée consiste en la prise de contrôle conjoint de la société EMC National Life Company, par les sociétés Oaktree Capital Management et Lane42 Investment Partners. À l’issue de l’opération, Oaktree Capital Management et Lane42 Investment Partners détiendront respectivement, par l’intermédiaire de la société Hawk Acquisition, 50 % du capital d’EMC National Life Company. Le secteur concerné est celui de la distribution de produits d’assurance-vie individuelle et collective. L’opération constitue une concentration au sens de l’article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d’affaires réalisés par les entreprises concernées, l’opération ne relève pas de la compétence de l’Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l’article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l’opération n’est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 25-370 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence